



Le 15 octobre 2014, Elisabeth Borne, alors préfète de région, inaugurerait la pose de nouvelles portes d'un barrage à Marans non calculées à Xynthia + 20 cm (© Archives Y.P.)

Une grosse déconvenue pour la protection du territoire

Le conseil communautaire a réservé son lot de surprises liées à la protection contre les submersions.

AUNIS ATLANTIQUE

Rien ne laissait prévoir, sauf à y lire entre les lignes de l'ordre du jour, que le conseil communautaire Aunis Atlantique qui s'est tenu à Longèves mercredi 16 novembre allait ressortir du placard une chimère vieille de bientôt 13 ans.

Elle pourrait se résumer à cette phrase du maire de La Grève-sur-Mignon, Roland Gallian : « Pas de foncier, pas de digue ! » En effet, une décision de la chambre civile du tribunal judiciaire de La Rochelle en date du 20 septembre dernier vient de donner raison à un agriculteur dont 70 hectares de son exploitation avaient été préemptés par la société d'aménagement foncier et d'établissement rural (Safer) de la Charente-Maritime en lien avec le Conseil départe-

mental dans le cadre de la construction de la digue nord de Charron. Un foncier qui devait servir de compensation pour la construction de l'ouvrage de front de protection contre les submersions marines.

« Nous avons un vrai souci »

« Là, nous avons un vrai souci, nous avons besoin de cette terre pour la construction de la digue Nord », reconnaît le président de la communauté de communes (CDC) Aunis Atlantique Jean-Pierre Servant. L'étude finale de cet ouvrage doit être présentée le 1^{er} décembre. Son altimétrie évoluera de 4,70 mètres à 4,20 sur une distance de plus de

6 km. La Safer a jusqu'au 28 novembre pour faire appel de cette décision. Quelle que soit la décision prise, au mieux le temps que la justice ne repasse, la construction de l'ouvrage sera de nouveau retardée à Charron. Depuis longtemps la colère enfle dans ce village de la CDC, dans lequel trois personnes avaient connu la mort durant Xynthia : « Nous sommes les oubliés des digues. Si nous étions dans l'île de Ré, il y a bien longtemps que nous serions protégés ». L'histoire est peut-être bien malheureusement en train de donner raison à ces habitants.

Autre problématique qui, là aussi, après 13 ans d'attente semble sortir du chapeau : l'endiguement des canaux jusqu'à la limite est de la CDC, afin d'éviter les submersions fluviales, mais là aussi en lien avec celles venant de la mer. Les élus ont décidé ce mercredi 16 novembre de confier une étude à un bureau spécialisé afin de définir des systèmes d'endiguement maritimes et fluviaux sur leur territoire. « Cette étude doit être menée avec cette question : comment réagiraient nos ouvrages hydrauliques en cas de submersion fluviale », rappelle Jean-Pierre Servant. Toutes sont menées sur la base de Xynthia + 20 cm. Le 15 octobre 2014, Elisabeth Borne, alors préfète de la région Poitou-Charentes, inaugurerait à Marans la pose des nouvelles portes du barrage des Enfreneaux dont le calcul n'a pas tenu compte de cette surcote de 20 cm.

Yannick Picard



En octobre dernier lors d'un exercice de submersion marine, nul ne se doutait de l'avenir de la digue nord (© Archives)